



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 mars 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Pierre Lanthier.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-162

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE HARVEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Harvey, dossier RS-19-007, comme illustré au plan numéro CRO-19-041 du 5 février 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement interdit :

| <b><u>Rue</u></b> | <b><u>Côté</u></b> | <b><u>Endroits</u></b>           | <b><u>En vigueur</u></b> |
|-------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Harvey            | Nord               | Entre les rues Front et Metcalfe | En tout temps            |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-041 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-163

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-176 du 23 mars 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 250 740,84 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-394 du 6 juin 2018, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 368 065,34 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-585 du 4 juillet 2018, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 588 833,91 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-803 du 31 octobre 2018, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 321 078,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-915 du 11 décembre 2018, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 527 843,41 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Stantec inc. recommande un crédit d'un montant de 4 021 996,58 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un crédit d'un montant de 4 021 996,58 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 56 942 077,15 \$ incluant les taxes.

Adoptée

CE-2019-164

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE LA SOUMISSION 2018 SP 076 - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - MANDAT PHASE 1 - LOT 2 - PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DES RUES MAIN, DES FLEURS ET BEL-AIR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – NATHALIE LEMIEUX, GILLES CARPENTIER, DANIEL CHAMPAGNE, PIERRE LANTHIER ET JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, suite à l'appel d'offres numéro 2018 SP 076, a adjudgé, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc. pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018–2019, mandat phase 1, pour un montant total de 349 834,43 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de plans et devis prévoyait déjà une évaluation environnementale de site phase I pour chacun des projets du lot 2;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de ces évaluations indiquent des potentiels de contamination et nécessitent la réalisation d'études de caractérisation environnementale des sols pour chacun des projets;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude de reconnaissance des sols et des matériaux pour le projet de réfection du boulevard La Vérendrye, pour le tronçon entre l'autoroute 50 et la rue du Barry, est requise pour confirmer le type de réfection optimal;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 68 383,68 \$ incluant les taxes, est requis pour réaliser les études de caractérisation environnementale des sols pour chacun des projets ainsi que l'étude de reconnaissance des sols et des matériaux pour le projet de réfection du boulevard La Vérendrye;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels au montant de 68 383,68 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc. afin d'y inclure la réalisation des études de caractérisation environnementale des sols, pour chacun des projets ainsi que l'étude de reconnaissance des sols et des matériaux pour le projet de réfection du boulevard La Vérendrye, dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du programme de réfection du réseau routier 2018–2019, mandat phase 1, portant ainsi le total des honoraires à 418 218,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------------|----------------|---|
| 18-16003-036-19484 | 12 765,42 \$   | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3113 - Boulevard La Vérendrye - Réfection              |
| 18-17003-019-19485 | 19 838,44 \$   | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3047 - Rue Main – Boulevard Saint-René et rue Davidson |
| 18-17003-022-19486 | 7 780,62 \$    | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3050 - Projet des Fleurs – Boulevard Lorrain           |
| 18-17003-024-19487 | 22 058,92 \$   | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3052 - Rues Bel-Air et des Sables                      |
| 04-13493           | 2 973,85 \$    | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 2 966,43 \$    | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

**CE-2019-165**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX FINANCÉ PAR INFRASTRUCTURE CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire présenter une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux afin de mettre en place un processus intégré de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution maximale du Programme de gestion des actifs municipaux à un projet est de 50 000 \$, couvrant un maximum de 80 % des coûts totaux du projet;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du comité exécutif autorisant la signataire à déposer la demande est requise;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité désire déléguer cette autorisation dans le cadre de cette demande uniquement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;
- autorise la directrice du Service de l'environnement à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation du projet d'amélioration du Programme de gestion des actifs municipaux;
- autorise la Ville à s'engager à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer le Programme de gestion des actifs municipaux de la Ville de Gatineau :
  - Évaluation de la gestion des actifs municipaux;
  - Élaboration des plans, politiques et stratégies de gestion des actifs municipaux;
  - Formation et développement organisationnel;
- s'engage à réserver un montant de 62 500 \$ à même le budget de l'environnement pour le financement des coûts associés à ce projet.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-166

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2015 SP 224 - SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO POUR LES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

| Numéro de CE lors de l'adjudication | Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle | Fournisseurs    | Description  | Montant indexé - année optionnelle taxes incluses | 1 <sup>ère</sup> période visée     | Autre option de renouvellement  |
|-------------------------------------|---|-----------------|--|---|------------------------------------|---|
| CE-2016-28                          | ---   | ADT Canada inc. | 2015 SP 224 – Entretien du système de surveillance vidéo pour les actifs immobiliers de la Ville de Gatineau | 56 970,99 \$                                      | 20 janvier 2019 au 19 janvier 2020 | <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non |

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des biens immobiliers désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des biens immobiliers à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat pour un montant approximatif de 56 970,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 5 novembre 2015.

De plus, ce comité autorise aussi la direction du Service des biens immobiliers à se prévaloir de la deuxième période optionnelle, le cas échéant, pour un montant approximatif de 56 970,99 \$ incluant les taxes, et sujet à indexation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 et 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-167

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 1 085 719 ET D'UNE PARTIE DU LOT 1 085 722 - RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit débiter, au printemps 2019, des travaux de réfection du boulevard Saint-Joseph dans le secteur de Hull, et qu'elle doit acquérir deux parcelles de terrain soit une partie des lots 1 085 719 et 1 085 722 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise SAX St-Joseph S.E.C. est propriétaire des lots 1 085 719 et 1 085 722 du cadastre du Québec et consent à céder à la Ville de Gatineau les parcelles de terrain requises;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ces transactions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte la promesse de vente et acquiert de la compagnie SAX St-Joseph S.E.C., une partie du lot 1 085 719 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie de 74,1 m<sup>2</sup> et une partie du lot 1 085 722 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie de 335,2 m<sup>2</sup> au montant de 198 510,50 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 7 février 2019;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;

- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse de vente, si requise, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 18-18024-002-19483 | 208 411,21 \$ | PDI - Aménagement de surface –<br>Boulevard Saint-joseph - 16-3118 -<br>Acquisitions |
| 04-13493           | 9 925,53 \$   | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 9 900,71 \$   | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

#### CE-2019-168

#### **SOUSSION 2017 SP 304 - LOCATION DE TROIS TRACTEURS ADDITIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-50 du 7 février 2018, adjugeait un contrat à la firme Carrière et Poirier Equipment Ltd pour la location de 15 tracteurs avec tondeuse, d'une faucheuse et d'un tracteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1.8.2. au cahier Devis stipule que la quantité d'unités pour les années 2019 et 2020 pourrait être revue à la hausse selon les besoins réels en cours de contrat :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 154110 pour un montant de 27 473,28 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant de 56 045,48 \$ incluant les taxes, pour la location de trois tracteurs additionnels pour le secteur ouest de la ville pour les saisons 2019 et 2020 aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 568 614,35 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 02-71440-516-19488 | 25 588,50 \$ | Tonte des pelouses et fauchage des hautes<br>herbes – Location à long terme - Machinerie |
| 04-13493           | 1 218,64 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 1 215,60 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-169

**SOUSSION 2018 SP 212 - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme 6493904 Canada inc., Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien et la tonte de pelouses selon les sections 1, 2 incluant l'option, 3 et 4, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 872 152,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 24 janvier 2019, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections.

Le contrat sera d'une durée de trois saisons avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle de deux saisons.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------------|----------------|--|
| 02-71440-521-19489 | 229 124,72 \$  | Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures |
| 04-13493           | 10 912,00 \$   | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 10 884,72 \$   | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-170

**SOUSSION 2018 SP 290 - LOCATION DE BALAIS DE RUES ET DE CITERNES SANS OPÉRATEUR****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme FST Canada inc., Équipement Joe Johnson, 8620, rue Jarry Est, Anjou, Québec, H1J 1X7, pour la location de balais de rues sans opérateur, pour un montant approximatif pour trois saisons de 352 478,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 novembre 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le présent contrat sera d'une durée de trois saisons, soit du 2 juillet au 29 novembre 2019, du 29 juin au 27 novembre 2020 et du 28 juin au 26 novembre 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-515 – Réseau routier – Balayage et arrosage.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2020 et 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-171

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches numéro 6 :

| Numéros des listes              | Descriptions                     | Montants      | Périodes              |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 5               | Pièces de comptes à payer        | 15 973,72 \$  | 18 au 22 février 2019 |
| Liste PD numéro 7               | Pièces de comptes à payer        | 526 192,27 \$ | 18 au 22 février 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 7 | Pièces de comptes à payer        | 5 064,18 \$   | 18 au 22 février 2019 |
| Liste des embauches numéro 6    | Embauche du personnel temporaire | 481 056,06 \$ | 10 au 16 février 2019 |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-172

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 POUR UN MONTANT TOTAL DE 570 546,49 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 FÉVRIER 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-08 pour un montant total de 570 546,49 \$ pour la période du 21 au 27 février 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-173

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que la liste des embauches numéro 7 :

| Numéros des listes              | Descriptions                     | Montants      | Périodes                                |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------|---|
| Liste PA numéro 6               | Pièces de comptes à payer        | 14 108,61 \$  | 25 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019 |
| Liste PD numéro 8               | Pièces de comptes à payer        | 344 504,56 \$ | 25 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 8 | Pièces de comptes à payer        | 7 759, 58 \$  | 25 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019 |
| Liste des embauches numéro 7    | Embauche du personnel temporaire | 410 714,81\$  | 17 au 23 février 2019                   |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-174

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTAL DE 328 103,58 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 FÉVRIER AU 6 MARS 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 328 103,58 \$ pour la période du 28 février au 6 mars 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-175

**AUTORISATION - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE CYBERRISQUES - CONTRAT DE CINQ ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau veut élargir sa couverture pour la fraude informatique d'une assurance pour les cyberrisques;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période 2019-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité d'adjuger un contrat d'assurance pour un ou des termes n'excédant pas cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les primes estimées semblent plus avantageuses pour la Ville de Gatineau lorsqu'elle adhère un regroupement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- autorise la Ville de Gatineau à faire partie du regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

La Ville de Gatineau accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'Union des municipalités du Québec l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'Union des municipalités du Québec et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-422 - Gestion des assurances - Assurance responsabilité civile.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 à 2024 inclusivement, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-176

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 105241**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105241 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 18 décembre 1995 à titre de cadre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105241 est en arrêt de travail de façon continue depuis le 28 mai 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le médecin traitant de l'employé numéro 105241 affirme avoir pris connaissance du rapport d'expertise du 12 avril 2017, du médecin spécialiste de la Ville de Gatineau, et être d'accord avec les conclusions à l'effet qu'il est totalement invalide depuis quatre ans et qu'il est totalement improbable que l'employé numéro 105241 puisse occuper à l'avenir un emploi rémunérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105241 a été informé par Retraite Québec qu'il est admissible à une rente d'invalidité en vertu du Régime des rentes du Québec en date du 1<sup>er</sup> février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 105241 ne sera pas en mesure d'occuper un emploi dans un avenir prévisible :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105241.

Adoptée

CE-2019-177

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME GENEVIÈVE MICHON À UN SURCROÎT DE TRAVAIL DE TROIS ANS À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJET - ENVIRONNEMENT (EAU) - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de financement 2019-2021 du Plan de gestion de l'eau 2017-2021 a été approuvé par le conseil municipal le 11 décembre 2018, par sa résolution numéro CM-2018-991;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projets, Environnement (eau) du Service de l'environnement pour une période de trois ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Geneviève Michon à titre de coordonnateur de projets, Environnement (eau) du Service de l'environnement pour une période de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47321-135 – Protection de l'environnement - Plan de gestion de l'eau.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2020 et 2021, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-178

**CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 102715**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT QUE** les fautes commises par l'employée 102715 ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre cette dernière et la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le congédiement de l'employée 102715.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif